

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Cessions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Thérapie :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° P19-0027131

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 9064 Société : RAM 76101

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : ES-SAFHI KHAZIN

Date de naissance : 08/12/1965

Adresse : ART 20, RUE WALILI, 17 RUE HENRI MOREAU  
VAL FLEURI CASABLANCA

Tél. : 0661 31 76 71 Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Dr. BENNOUNA Mohamed  
Ophthalmologiste  
17 Avenue Hassan II - Casablanca  
Tél: 05 22 22 87 96 au 05 22 48 13 55

Date de consultation : 20 MAI 2021

Nom et prénom du malade : 14. es SAFHI SARK Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Au stade

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

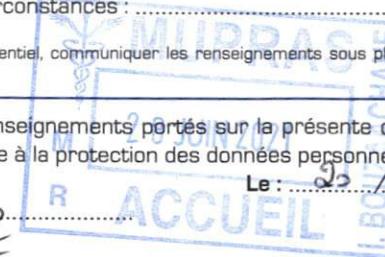
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 23/05/2021

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
20 MAI 2021	Actes		300 M	Dr. SENOUNA Mohamed Ophtalmologue 2, Avenue Hassarit - Casablanca 22 2287 96 au 05 22 48 13 58

## ~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
L'opticien Mervem BENJELLOUN Opticienne Chrométriste Ben Optic Center 69, Rue Abou Abdallah Nafi Maârif Casablanca - Tel: 0522.23.26.22	21/05/2021					L'opticien Mervem BENJELLOUN Opticienne Chrométriste Ben Optic Center 69, Rue Abou Abdallah Nafi Maârif Casablanca - Tel: 0522.23.26.22

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
<b>O.D.F PROTHESES DENTAIRES</b>	<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b>			
	H 25533412 00000000  D 00000000 35533411	G 21433552 00000000  G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	<b>(Création, remont, adjonction)</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

*Dr Bennouna Mohamed*

**OPHTHALMOLOGISTE**

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris.

Maladies des Yeux

Chirurgie Oculaire et Orbito-Palpébrale

Chirurgie Réfractive



**الدكتور بنونة محمد**

خريج كلية الطب بباريس

اختصاصي في أمراض العيون

جراحة العين والجفن

جراحة تصحيح البصر

Casablanca, le 20 mai 2021

Mme ES-SAFHI Sara

Monture pour vision de loin + verres correcteurs  
Organiques, Antireflets multi-couches, Filtre anti-lumière bleue

OD = -2.75 (- 1.00 à 180°)

OG = -1.75 (- 1.25 à 180°)

*L'opticien*  
Meryem BEN'ELLOUN  
Opticienne Optométriste  
Ben Oman Center  
69, Rue Abou Aodeb - Nafi Maârif  
Casablanca - Tél: 05 23 26 22

*D. BENNOUNA Mohamed*  
**Ophtalmologiste**  
47, Avenue Hassan II - Casablanca  
Tél: 05 22 22 87 96 au 05 22 48 13 58

شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58

TRAM : Station Place M<sup>ed</sup> V

E-mail : bennouna.oph@gmail.com

# L'OPTICIEN

Meryem Benjelloun

BENOMAR CENTER

TEL : 0522 23 26 22

GSM : 0661 26 98 01

Lopticien 2@gmail.com

Identification Fiscale : 40730032

N°CNSS : 6972568

ICE : 00832703000067

CODE INPE 095000535

L'OPTICIEN CODE INPE



095000535

Mlle ES SAFHI SARA

CASA LE 21/05/2021

DR : BENNOUNA MOHAMED

**FACTURE 368/2021**

Intitulé	Quantité	Prix
<i>MONTURE OPTIQUE</i>	1	1000
<i>VERRES ORGANIQUES AMINCIS 1.6 ANTIREFLETS</i>		
<i>OD : -2.75 (-1.00) 180°</i>	1	1000
<i>OG : -1.75 (-1.25) 180°</i>	1	1000
<b>TOTAL TTC :</b>		<b>3000</b>

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A TROIS MILLE DIRHAMS .

*L'opticien*  
 Meryem BENJELLOUN  
 Opticienne Optométriste  
 Ben Omar Center  
 Nafi Maârif  
 69, Rue Abou Adda  
 Casablanca - Tel: 0522 23 26 22